

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 17 février 2010, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire
M. Richard Garant, conseiller
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller
Mme Marlyne Muisse Gélinas, conseillère

Est absente :

Mme Francine Buisson, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur André Garant. La secrétaire trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur André Garant, maire, pour les fins suivantes :

- 1- Refinancement Règlement d'emprunt 2003-001 et 2003-007
Aqueduc Lot 1 (2 résolutions)
- 2- Immobilisation Parc
- 3- Subvention Boom Hockey mineur
- 4- Représentant Hockey Québec
- 5- Programme de subvention des Lacs
- 6- Entretien Station de pompage
- 7- Classeur vertical à matrices graphiques

RÉS. 2010-02-45 REFINANCEMENT RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
2003-001 et 2003-007

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour son emprunt de 1 019 000 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 2003-001 et 2003-007, au pair ou au prix de 100,00000 échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|------------|-----------|-----------------|
| 91 200 \$ | 3.38000 % | 24 février 2011 |
| 94 700 \$ | 3.38000 % | 24 février 2012 |
| 98 400 \$ | 3.38000 % | 24 février 2013 |
| 102 200 \$ | 3.38000 % | 24 février 2014 |
| 632 500 \$ | 3.38000 % | 24 février 2015 |

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée

RÉS. 2010-02-46 REFINANCEMENT RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
2003-001 ET 2003-007

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite emprunter par billet un montant total de 1 019 000 \$:

| RÈGLEMENT NUMÉRO | POUR UN MONTANT DE \$ |
|------------------|-----------------------|
| 2003-001 | 722,800. |
| 2003-007 | 296,200. |

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Michel Brodeur et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 019 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2003-001 et 2003-007 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur André Garant et la secrétaire-trésorière, directrice générale, madame Micheline Allard;

QUE les billets soient datés du 24 février 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|------|----------------------------|
| 2011 | 91,200 \$ |
| 2012 | 94,700 \$ |
| 2013 | 98,400 \$ |
| 2014 | 102,200 \$ |
| 2015 | 106,300 \$ |
| 2015 | 526,200 \$ (à refinancer) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 février 2010) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement 2003-001, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

RÉS. 2010-02-47 IMMOBILISATION PARC

Sur proposition de madame Marlyne Muise Gélinas appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'installation des équipements suivants au parc :

- Mur de 9 pieds (Escalade 5 à 12 ans)
- Ovni (18 mois à 5 ans)
- Cactus (18 mois à 5 ans)
- Table (18 mois à 5 ans)
- Toit de table (adulte)

Le tout inclut les jeux et l'installation complète faite par Exceltech selon la soumission déposée en février 2010. Le coût est de 20 393.00 \$ plus taxes.

Il est à noter que monsieur le maire André Garant s'est retiré de toute discussion autant en séance de travail qu'en séance publique concernant cette résolution, le propriétaire d'Exceltech étant son fils.

Adoptée

RÉS. 2010-02-48 SUBVENTION HOCKEY MINEUR

Sur proposition de madame Marlyne Muise Gélinas appuyée par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse une subvention au montant de 50,00 \$ par joueur inscrit de Saint-Élie-de-Caxton au Hockey Mineur de Saint-Boniface. Le montant pour 2010 est de 800,00 \$ pour 16 joueurs.

Adoptée

RÉS. 2010-02-49 RÉPONDANT FINALES PROVINCIALES HOCKEY QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme madame Marlyne Muise Gélinas, répondante lors des Finales Provinciales Hockey Québec qui aura lieu du 31 mars au 4 avril 2010.

Adoptée

PROGRAMME DE SUBVENTION DES LACS

Le conseil municipal prévoit renouveler l'entente jusqu'en 2013 au taux de .02/100.00 \$ d'évaluation pour un maximum de 3 000.00 \$. Pour les lacs sujets à une étude au niveau de la qualité de l'eau, le montant de la subvention pour l'année où le service est requis sera versé directement à l'organisme du Bassin Versant. Le texte du programme sera présenté à la réunion du 1^{er} mars pour adoption.

RÉS. 2010-02-50 ENTRETIEN STATION DE POMPAGE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les travaux suivants à la station de pompage :

- Remplacement d'une sonde de chlore 2 091.00 \$
- Achat d'un chauffe-eau électrique compact 122 litres 239.99 \$

Le chauffe-eau actuel sera relocalisé aux loisirs.

- Nettoyage des réservoirs 4 175.00 \$

Adoptée

RÉS. 2010-02-51 CLASSEUR VERTICAL À PLANS

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un classeur vertical à plan (modèle 27RS). Le coût est de 580.00 \$ plus taxes.

Adoptée

RÉS. 2010-02-52 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20H20.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard
Sec.-très. dir.-générale

André Garant, maire